

## Commune d'Alissas

### AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

**Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :**

Mairie d'Alissas  
Place de la Mairie  
07 210 ALISSAS  
Tel : 04 75 65 12 81  
Fax : 04 75 65 04 27  
Mail : [ma-aliss@inforoutes-ardeche.fr](mailto:ma-aliss@inforoutes-ardeche.fr)

**Objet du marché :**

Réalisation d'un complexe commercial au lieu-dit « Lous Esclos » sur la commune d'Alissas.

**Type de Procédure :**

Procédure adaptée (article 28 du Code des Marchés Publics).

**Type de marché :** Services

**Caractéristiques principales :**

La commune d'Alissas souhaite réaliser un complexe commercial de 6 à 8 commerces d'une surface totale de 800m<sup>2</sup> environ.

Le Marché comporte une tranche ferme et une tranche conditionnelle.

Opération sur 2000 m<sup>2</sup> environ.

Définition du projet avec bilan financier Etablissement du dossier de demande de permis d'aménager.

Missions de maîtrise d'œuvre et foncière.

**Critères d'attribution :**

L'équipe sera sélectionnée selon les critères suivants, classés par ordre d'importance décroissant :

1 – présentation de l'équipe, méthodologie et moyen mis en œuvre par l'équipe, références : 40 / 100

2 – prix : 40 / 100

3 – délais : 20 / 100

**Date limite de réception des offres :** Jeudi 20 septembre 2012 à 11 heures

Les dossiers de consultation seront téléchargés à l'adresse [www.hebdo-ardeche.fr/marches-publics](http://www.hebdo-ardeche.fr/marches-publics)

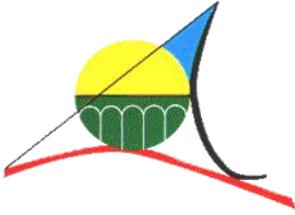
**Renseignement d'ordre administratif :**

Martine Vialle  
MAIRIE D'ALISSAS  
Place de la Mairie/07 210 ALISSAS  
TEL04 75 65 12 81 fax : 04 75 65 04 27

**Renseignement d'ordre Technique :**

Jérôme Bernard  
MAIRIE D'ALISSAS  
Place de la Mairie/07 210 ALISSAS  
TEL04 75 65 12 81 fax : 04 75 65 04 27

**Date d'envoi du présent avis à la publication :** 24 août 2012



MAIRIE D'ALISSAS  
07210 ALISSAS

REGLEMENT  
DE LA CONSULTATION DANS LE CADRE D'UNE  
PROCEDURE ADAPTEE

La présente consultation a pour objet :

Mise en œuvre d'une mission globale de conception, d'organisation, de suivi, de contrôle pour la réalisation d'un complexe commercial au lieu-dit « Lous Esclos » sur la Commune d'Alissas

**Remise des offres**

**Date et Heure limites de réception : le jeudi 20 septembre 2012 à 11 heures**

## **SOMMAIRE**

### **1 / OBJET DE LA CONSULTATION**

### **2 / CONDITIONS DE LA CONSULTATION**

- 2.1 – Type de consultation
- 2.2 – Décomposition en lots
- 2.3 – Décomposition en tranches
- 2.4 – Possibilité de marché de reconduction
- 2.5 – Groupement des candidatures ou des offres
- 2.6 – Variantes
- 2.7 – Modifications de détail au dossier de consultation
- 2.8 – Délai de validité des offres
- 2.9 – Déroulement de la procédure

### **3 / PRESENTATION ET REMISE DES OFFRES**

- 3.1 – Remise des offres
- 3.2 – Contenu de l'offre

### **4 / JUGEMENT DES OFFRES**

- 4.1 – Classement des offres
- 4.2 – Fournitures des certificats prévus à l'article 46 du Code des Marchés Publics

### **5 / RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES**

## **1 / OBJET DE LA CONSULTATION**

La présente consultation concerne la mission suivante :

**Réalisation d'un complexe commercial d'environ 800 m<sup>2</sup> au lieu-dit « Lous Esclos » sur la commune d'Alissas.**

## **2 / CONDITIONS DE LA CONSULTATION**

### **2.1 – Type de consultation**

La présentation consultation est lancée selon les modalités de la procédure adaptée visée à l'article 28 du Code des Marchés Publics

Documents remis aux candidats pour répondre à la consultation :  
Un acte d'engagement et un cahier des charges – à compléter à signer

### **2.2 – Décomposition en lots**

Lot unique

### **2.3 – Décomposition en tranches**

La prestation comporte une tranche ferme et une tranche conditionnelle.

### **2.4 – Possibilité de marché de reconduction**

OUI

NON

### **2.5 – Groupement des candidatures ou des offres**

Un marché sera conclu selon l'offre qui sera retenue :

- Soit avec des entreprises groupées conjointes,
- Soit avec un bureau d'études unique,
- Soit avec des entreprises groupées solidaires.

Dans le cas où une sous-traitance de certaines prestations est demandée au moment de l'offre, le candidat doit fournir une déclaration mentionnant les éléments indiqués à l'article 114-1 du Code des Marchés Publics. Dans les autres cas, la sous-traitance est soumise aux articles 114 à 117 du Code des Marchés Publics.

### **2.6 – Variantes**

Les variantes sont autorisées.

## **2.7 – Modifications de détail au dossier de consultation**

Le maître d'ouvrage se réserve le droit d'apporter au plus tard 10 jours avant la date limite fixée pour la remise des offres, des modifications de détail au dossier de consultation. Les concurrents devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si pendant l'étude du dossier par les concurrents, la date limite fixée pour la remise des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

## **2.8 – Délai de validité des offres**

Le délai de validité des offres est fixé à 90 jours (quatre-vingt-dix jours) à compter de la date limite de remise des offres.

## **2.9 – Déroulement de la procédure**

La collectivité procédera à un avis d'appel public à la concurrence.

La date limite de réception des offres est fixée sur la page de garde du présent règlement et dans l'avis de publicité.

Les dossiers de consultation sont téléchargés à l'adresse [www.hebdo-ardeche.fr/marches-publics](http://www.hebdo-ardeche.fr/marches-publics).

Seules les offres des candidats présentant des capacités professionnelles, techniques et financières seront analysées. La collectivité pourra engager des négociations avec un ou plusieurs candidats de son choix ayant présenté une offre.

Le marché sera attribué par la collectivité après classement des offres. Ce choix est soumis à l'approbation de l'organe délibérant à l'issue des négociations éventuelles.

La collectivité peut à tout moment mettre fin à la procédure pour des motifs d'intérêt général.

### **3 / PRESENTATION ET REMISE DES OFFRES**

#### **3.1 – Remise des offres**

Les offres des concurrents seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO.

**Les plis contenant les offres** seront envoyées par la poste en recommandé ou remises contre récépissé à l'adresse du maître d'ouvrage figurant à l'article 1 du présent règlement de la consultation sous enveloppe cachetée portant la mention :

**« Réalisation d'un complexe commercial au lieu-dit « Lous Esclos » sur la commune d'Alissas ».**

**La date limite de réception des offres est fixée dans l'avis d'appel public à la concurrence et en page de garde du présent règlement.**

Il appartient aux candidats qui souhaitent déposer leur offre de se renseigner sur les horaires d'ouverture du lieu de remise des offres (mairie).

#### **3.2 – Contenu de l'offre**

Seules peuvent être admises à concourir les entreprises ayant les capacités professionnelles, techniques et financières nécessaires.

Le candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes, datées et signées par lui :

- A) Les déclarations, certificats et attestations suivantes prévus à l'article 44 du Code des Marchés Publics,
- B) Les références et / ou qualifications du candidat  
L'équipe projet devra rassembler des compétences dans les domaines suivants :  
Urbanisme, paysage, architecture, environnement, hydraulique eaux pluviales, maîtrise d'œuvre VRD.
- C) La liste des sous-traitants que le bureau d'études envisage de proposer à l'accord du maître d'ouvrage après conclusion du marché. Dans ce cas, les éléments prévus à l'article 114-1 du Code des Marchés Publics seront fournis, sous la forme d'une annexe à l'acte d'engagement (cf. cadre d'acte d'engagement fourni dans le dossier).
- D) Un projet de marché comprenant :
  - Un acte d'engagement établi suivant le modèle joint à compléter avec ses éventuelles annexes,
  - Le Cahier des Charges ci-joint accepté et signé,
  - Une note méthodologique précisant les prestations proposées et la méthodologie envisagée pour conduire cette mission, les moyens mobilisés pour cette mission (humains et matériels) et toute information permettant d'apprécier la valeur technique de l'offre (cette note ne sera pas rémunérée),
  - Une décomposition du prix global et forfaitaire.

## **4 / JUGEMENT DES OFFRES**

### **4.1 – Classement des offres**

Les critères qui seront pris en compte pour le classement des offres et des variantes seront pondérés de la manière suivante :

1. Présentation de l'équipe, méthodologie et moyen mis en œuvre par l'équipe, références : 40 / 100
2. Prix : 40 / 100
3. Délais : 20 / 100

L'offre considérée comme économiquement la plus avantageuse sera celle obtenant la meilleure note globale sur l'ensemble des critères précités.

### **4.2 – Fourniture des certificats prévus à l'article 46 du Code des Marchés Publics**

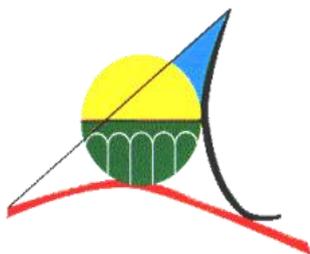
Le candidat le mieux classé est retenu sous réserve de faire parvenir les certificats prévus à l'article 46 du Code des Marchés Publics au pouvoir adjudicateur, dans un délai maximum de huit jours à compter de la réception de sa demande.

## **5 / RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES**

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir 10 jours au moins avant la date de remise des plis une demande écrite à :

- Au maître d'ouvrage dont l'adresse figure à l'article 1.1.

Une réponse sera alors adressée en temps utile à toutes les sociétés ayant retiré le dossier.  
Les bureaux d'études désirant se rendre sur le site devront s'adresser à la collectivité.



Pouvoir adjudicateur :  
COMMUNE D'ALISSAS  
Mairie – 07210 Alissas

## ACTE D'ENGAGEMENT

### Objet du marché

Mise en œuvre d'une mission globale de conception, d'organisation, de suivi,  
de contrôle pour la réalisation d'un complexe commercial au lieu-dit « Lous  
Esclos » sur la Commune d'Alissas

### Représentant de la personne publique contractante

Monsieur le Maire d 'Alissas

*Habilité à signer par délibération en date du 11 avril 2008*

Cadre réservé à l'Administration	
<b>Date de notification du marché</b>	Réservé pour la mention " <i>nantissement</i> "
<b>Montant TTC du marché</b> <b>Tranche ferme</b>	
<b>Tranche conditionnelle</b>	
<b>Imputation budgétaire</b>	

Marché passé selon la procédure adaptée par application de l'article 28 du Code des Marchés Publics et conformément à la délibération en date du 2 août 2012 portant définition du besoin et de l'opération.

**Personne habilitée à donner les renseignements  
prévus à l'article 106 du Code des Marchés Publics.**  
(cession ou nantissement des créances résultant du marché)

Monsieur le Maire d'Alissas  
Mairie  
Rue de la Mairie  
07210 ALISSAS

**Comptable assignataire**

M. LE TRESORIER DE PRIVAS MUNICIPALE  
6, Avenue de Coux - 07000 PRIVAS  
Tel : 04.75.64.21.43

**ARTICLE 1 -Contractant**

*Je*

*Ou*

*Nous, cotraitants soussignés, engageant ainsi les personnes physiques ou morales ci-après*

**A :** Je soussigné (nom, prénoms, qualité) :

.....  
.....

habilité à représenter. :

par décision en date du .....

Agissant en son nom et pour son compte

Immatriculé INSEE n° SIRET :

.....

Code APE :

.....

N° d'inscription au registre de Commerce :

.....

ou Répertoire des métiers :

.....

*Et*

Acte d'engagement – Réalisation d'un complexe commercial  
au lieu-dit « Lous Esclos» sur la commune d'Alissas

**B : Je soussigné (nom, prénoms, qualité) :**

.....  
.....

Agissant en son nom et pour son compte

Immatriculé INSEE n° SIRET :

.....

Code APE :

.....

N° d'inscription au registre de Commerce :

.....

ou Répertoire des métiers :

.....

*Et*

**C : Je soussigné (nom, prénoms, qualité) :**

.....  
.....

Agissant en son nom et pour son compte

Immatriculé INSEE n° SIRET :

.....

Code APE :

.....

N° d'inscription au registre de Commerce :

.....

ou Répertoire des métiers :

.....

*Et*

**D : Je soussigné (nom, prénoms, qualité) :**

.....  
.....

Agissant en son nom et pour son compte

Immatriculé INSEE n° SIRET :

.....

Code APE :

.....

N° d'inscription au registre de Commerce :

.....

ou Répertoire des métiers :

.....

**Après avoir pris connaissance du :**

Cahier des charges ci-annexé et des documents qui y sont mentionnés ainsi que du cahier des clauses administratives générales (CCAG disponible sur [www.minefe.gouv.fr](http://www.minefe.gouv.fr)) auquel se réfère expressément ce marché pour son exécution.

**ARTICLE 2 - Objet du marché = cahier des charges**

**ARTICLE 3 - Prix**

**Modalités de rémunération :**

**Les prix comprennent l'ensemble des moyens mobilisés pour la réalisation de la mission : prestations, frais de déplacement et d'intervention sur site, fournitures diverses ....**

1) tranche ferme

Ce prix sera forfaitaire et comprendra l'ensemble des frais assignés à l'élément de la mission

- Montant total hors T.V.A. :

- Taux de T.V.A. :

- Montant de la T.V.A. :

- Montant T.V.A. comprise :

- **Montant en lettres T.T.C. :**

Décomposition de la mission pour la tranche ferme :

	Répartition par contractant				Montant
	A	B	C	D	
1 / Définition du projet – concertation (APS – APD – relevé TOPO.....)					
2 / Dossier de permis d'aménager ou de permis de construire (suivant la réglementation en vigueur)					
3 / Maîtrise d'œuvre travaux sur les bâtiments uniquement (PRO et DCE)					
Total					

2) tranche conditionnelle

Ce prix sera forfaitaire et comprendra l'ensemble des frais assignés à l'élément de la mission

- Montant total hors T.V.A. :

- Taux de T.V.A. :

- Montant de la T.V.A. :

- Montant T.V.A. comprise :

- **Montant en lettres T.T.C. :**

Acte d'engagement – Réalisation d'un complexe commercial  
au lieu-dit « Lous Esclos» sur la commune d'Alissas

Décomposition de la mission pour la tranche conditionnelle :

	Répartition par contractant				Montant H.T.
	A	B	C	D	
1 / Maîtrise d'œuvre travaux sur les bâtiments uniquement (ACT , EXE, DET, AOR)					
2 / Mission foncière					
Total					

Le prix est révisable, pour chaque phase, selon les modalités ci-après :

Chaque phase, fixée en valeur initiale comme définie dans le tableau ci-avant, sera révisée en multipliant son montant par un coefficient de révision C, arrondi au millième supérieur, donné par la formule :

$$C = 0.15 + 0.85 \frac{I_{m-3}}{I_0}$$

dans laquelle :

$I_0$  = valeur de l'index ingénierie du mois  $m_0$  Etudes (mois d'établissement du prix) : septembre 2012

$I_{m-3}$  = valeur de l'index ingénierie du mois  $m$  de fin de la phase correspondante, moins 3 mois.

#### ARTICLE 4 - Règlement

Le règlement sera effectué, dans un délai de 30 jours à compter de la date de réception de la demande de paiement (cachet de la collectivité faisant foi) ou à la date de remise de la facture, contre récépissé.

Les factures doivent être adressées à l'adresse suivante :

MAIRIE D'ALISSAS – Rue de la Mairie – 07210 ALISSAS

en **trois** exemplaires et comporter obligatoirement les mentions (décret n°2003-301 du 2 avril 2003) :

- 1) Le nom ou raison sociale du créancier
- 2) Le cas échéant, référence d'inscription au répertoire du commerce ou au répertoire des métiers
- 3) le cas échéant, numéro de SIREN ou de SIRET
- 4) **Date d'exécution des services ou de livraison des fournitures** et désignation de la **collectivité débitrice**
- 5) Décompte des sommes dues : nature des fournitures, travaux ou services, prix, le cas échéant, quantité,  
Le cas échéant, mention des précomptes, retenues et escomptes  
Le cas échéant, indication de la TVA

☞ Aucune présentation particulière n'est exigée pour les factures ou les mémoires ; il suffit que les mentions ci-dessus y figurent clairement, ***dans le cas contraire le prestataire verra sa facture retournée***

☞ Versement des intérêts moratoires :

Le taux des intérêts moratoires dus au titre du dépassement du délai de paiement est celui de l'intérêt légal en vigueur à la date à laquelle les intérêts moratoires ont commencé à courir, (facture dûment complétée) augmenté de 2 points.

Acte d'engagement – Réalisation d'un complexe commercial  
au lieu-dit « Lous Esclos» sur la commune d'Alissas

☞ Les versements, par acompte au fur et à mesure de l'avancement de la mission, seront effectués :

**En cas de candidat seul :**

Au nom de : .....  
Domiciliation : .....  
Agence : .....  
Code Banque : .....  
Code Guichet : .....  
N° de Compte : .....  
Clé : .....

**En cas de groupement :**

A – Au nom de : .....  
Domiciliation : .....  
Agence : .....  
Code Banque : .....  
Code Guichet : .....  
N° de Compte : .....  
Clé : .....

B – Au nom de : .....  
Domiciliation : .....  
Agence : .....  
Code Banque : .....  
Code Guichet : .....  
N° de Compte : .....  
Clé : .....

C – Au nom de : .....  
Domiciliation : .....  
Agence : .....  
Code Banque : .....  
Code Guichet : .....  
N° de Compte : .....  
Clé : .....

D – Au nom de : .....  
Domiciliation : .....  
Agence : .....  
Code Banque : .....  
Code Guichet : .....  
N° de Compte : .....  
Clé : .....

**JOINDRE UN RIB**

## ARTICLE 5 – MODALITES DE PAIEMENT

### Du forfait de rémunération

Forme du prix : les prix sont fermes sur la base du marché initial des travaux et hors avenants modificatifs résultant d'une modification de programme demandée par le maître d'ouvrage.

Règlement du compte au titulaire des phases :

### Tranche ferme :

- Mission 1 à la fourniture des plans
- Mission 2 au dépôt du permis d'aménager ou de construire (suivant la réglementation en vigueur)
- Mission 3 au fur et à mesure de l'avancement de la mission selon la décomposition suivante suivant le pourcentage à compléter par l'entreprise :
  - o PRO après la phase d'étude, par approbation du projet définitif : ..... %
  - o DCE à la consultation des entreprises, sur présentation du DCE : ..... %

### Tranche conditionnelle :

- Mission 3 au fur et à mesure de l'avancement de la mission selon la décomposition suivante suivant le pourcentage à compléter par l'entreprise :
  - o ACT après la signature des contrats de travaux : ..... %
  - o EXE après remise des plans d'exécution par le maître d'œuvre : ..... %
  - o DET à la fin des travaux (dernière réunion de chantier avant la réception des travaux) : ..... %
  - o AOR, à la réception des travaux, après remise des plans des ouvrages exécutés, des décomptes généraux et définitifs et des procès-verbaux sans réserve ou accompagnés des levées de réserves : ..... %
- Mission 4 à la remise des dossiers de vente des lots.

### De l'avance

La collectivité consent au titulaire une **avance** d'un montant global de 5% du marché calculée sur la part de chaque phase du marché rémunérée sur la base forfaitaire.

L'avance forfaitaire ne sera versée au titulaire qu'après constitution de sa part d'une garantie à première demande ou d'une caution personnelle et solidaire du montant de l'avance.

- le titulaire accepte l'avance forfaitaire et présente la garantie définie ci-dessus
- le titulaire refuse l'avance forfaitaire

## ARTICLE 6 – durée du marché ou date butoir de fin d'exécution

Démarrage prévisionnel des prestations : *octobre 2012*

Le présent marché prendra effet à la date de sa notification au prestataire et se terminera à la fin de la mission de maîtrise d'œuvre (établissement du DCE) pour la tranche ferme ou à la fin de la mission foncière (établissement dossier pour vente des lots) pour la tranche conditionnelle

**ARTICLE 7 – Condition de résiliation du marché (exemple)**

Le présent contrat peut être dénoncé par le département de l'Ardèche au moyen d'une lettre recommandée avec accusé de réception, à l'issue d'une phase prévue au cahier des charges et en respectant un préavis d'un mois avant l'expiration du délai fixé pour l'achèvement de cette phase.

En application de l'article 47 du Code des Marchés Publics, le marché sera résilié aux torts du titulaire sans que celui-ci puisse prétendre à indemnité et, le cas échéant, avec exécution des prestations à ses frais et risques, en cas de fausse déclaration sur l'honneur quant à sa qualification administrative.

*Acceptation du candidat des conditions ci-dessus définies*

A [REDACTED] le [REDACTED]

**Le Candidat,**  
Signature et cachet

Signature du représentant légal de la Collectivité ou de son représentant ayant reçu délégation de signature en date du 11/04/2008

A [REDACTED] le [REDACTED]

Signature et cachet

**Liste des pièces annexes ayant valeur contractuelle :**

- la proposition technique du prestataire telle que décrite à l'article 2 du Règlement de consultation
- la décomposition des prix forfaitaires ainsi que ses modalités d'application prévues à l'article 2 ci-dessus
- le contrat de sous-traitance éventuel. ....

*Sur le fondement de l'article L3131-2-4° du code général des collectivités territoriales ce marché est dispensé de transmission au contrôle de légalité pour être exécutoire.*

**Annexe en cas de sous-traitance  
Annexe au marché du  
pour acceptation d'un sous-traitant et agrément des  
conditions de paiement du contrat de sous-traitance**

**Titulaire :**

**SOUS-TRAITANT :**

- N° d'identité d'établissement (SIRET) :

.....

- N° d'inscription au registre du commerce et des sociétés :

.....

**ADRESSE :**

**.PRESTATIONS SOUS-TRAITEES**

- Nature :

Montant

- Montant total hors T.V.A. :

- Taux de T.V.A. :

- Montant de la T.V.A. :

- Montant T.V.A. comprise :

**DOMICILIATION :**

Code banque	Code Guichet	n° Compte	Clé RIB
□□□□□	□□□□□	□□□□□□□□□□	□□

**NOM ET ADRESSE DU TITULAIRE DU COMPTE :**

\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

**CONDITIONS DE PAIEMENT DU CONTRAT DE SOUS-TRAITANCE**

- Les mêmes que celles portées au marché

**AUTRES RENSEIGNEMENTS**

Personne habilitée à donner les renseignements prévus à l'article 108 du Code des Marchés Publics :

Monsieur le Maire d'Alissas Mairie Rue de la Mairie 07210 ALISSAS
--

**Comptable assignataire des paiements**

M. LE TRESORIER DE PRIVAS MUNICIPALE - 6, Avenue de Coux - 07000 PRIVAS  
Tel : 04.75.64.21.43

**Protection de la main d'œuvre et conditions de travail**

**Le titulaire du marché est soumis aux obligations résultant de la législation et des conventions collectives liées aux conditions de travail.**

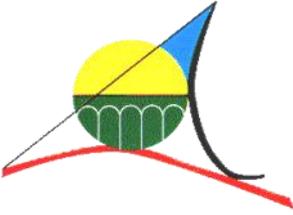
**Le titulaire doit aviser le sous-traitant de ce que les obligations ci-dessus lui sont applicables pour l'exécution du présent marché.**

**Par ailleurs, pour l'exécution en sous-traitance du présent marché seul le droit français et applicable (notamment la loi n° 75-1334 du 31 décembre 1975 relative à la sous-traitance) et seuls les tribunaux français sont compétents.**

**Le Représentant légal  
De la collectivité**

**Le Titulaire**

**Le Sous-traitant**



Pouvoir adjudicateur  
COMMUNE D'ALISSAS  
Mairie – 07210 Alissas

## CAHIER DES CHARGES

Mise en œuvre d'une mission globale de conception, d'organisation, de suivi, de contrôle pour la réalisation d'un complexe commercial au lieu-dit « Lous Esclos » sur la Commune d'Alissas

### **Marché à procédure adaptée**

**Date et Heure limites de réception : le jeudi 20 septembre 2012 à 11 heures**

## SOMMAIRE

### 1 / INTRODUCTION

#### 1.1 – Contexte

#### 1.2 – Présentation de la commune

### 2 / OBJECTIFS DE L'ETUDE

### 3 / OBJETS ET CONTENU DE LA MISSION

#### 3.1 – définition du projet avec bilan financier

#### 3.2 – Etablissement du dossier de demande de permis d'aménager

#### 3.3 – Mission de maîtrise d'œuvre

#### 3.4 – mission foncière

### 4 / DELAIS

### 5 / MAÎTRISE D'OUVRAGE

### 6 / COMPETENCES REQUISES

### 7 / ORGANISATION DU SUIVI DE L'ETUDE

### 8 / PIECES JOINTES

### 9 / DOCUMENTS A REMETTRE PAR L'EQUIPE

### 10 / CRITERES DE SELECTION DE L'EQUIPE

### 11 / CONTACTS / PRECISIONS

### 12 / PLANS ET CARTES

#### 12.1 – Plan de situation du village

#### 12.2 – Carte satellite de la commune

#### 12.3 – Carte satellite du terrain

#### 12.4 – Plan cadastral du terrain

#### 12.5 – Projet plan de masse

## **1 / INTRODUCTION**

### **1.1 – Contexte**

La commune d’Alissas souhaite réaliser un complexe commercial de 6 à 8 commerces d’une surface totale de 800m<sup>2</sup> environ.

### **1.2 – Présentation de la commune**

La commune d’Alissas, située à proximité de Privas (07), souhaite renforcer son offre de service et de commerces de proximité. Le conseil municipal a donc décidé de réaliser une opération de complexe commercial afin de permettre une dynamisation du territoire et de répondre à une demande d’implantation de commerçants.

Cette opération, localisée au lieu-dit « Lous Esclos » et proche du centre-village, portera sur un terrain de 2000 m<sup>2</sup> environ. La surface totale créée pour les commerces sera d’environ 800 m<sup>2</sup>, répartie en 6 à 8 lots.

## **2 / OBJECTIFS DE L’ETUDE**

Les objectifs principaux poursuivis par la commune sont :

- Permettre la création de nouveaux commerces en concertation avec les potentiels acquéreurs, comportant de nombreuses places de parking et un espace public de qualité,
- Assurer l’intégration de ses nouveaux commerces, tant au niveau paysager que du fonctionnement de ses circulations, en adaptant le projet,
- Assurer une mixité de commerces par une offre diversifiée de lots de superficies différentes. La superficie des lots ainsi que leurs destinations seront données par la commune d’Alissas.
- Permettre l’accès aux zones AU00 et AU01 .

## **3 / TRANCHE FERME : OBJETS ET CONTENU DE LA MISSION**

### **3.1 – Définition du projet avec bilan financier**

Ajustement de l’opération en fonction des demandes des potentiels acquéreurs et de la commune d’Alissas.

Consultation des concessionnaires de réseaux.

Mise en place de la concertation avec les services instructeurs de la Direction Départementale des Territoires de l’Ardèche.

A ce stade d’avancement, une estimation des travaux sera fournie au Maître d’Ouvrage, ainsi que deux infographies en 3 dimensions du projet (bâtiments, parking, place publiques...) (+ toutes les suggestions jugées utiles).

### **3.2 – Etablissement du dossier de demande de permis d’aménager ou du permis de construire (suivant la réglementation en vigueur)**

Cette mission consiste à l’établissement et au dépôt du dossier du permis d’aménager ou de construire.

Ce dossier comprend les pièces suivantes :

- Imprimé de demande,
  - plan de situation du terrain,
  - notice décrivant le projet
  - plan de l’état actuel,
  - plans des bâtiments coté en trois dimensions,
  - vues et coupes des batiments dans le terrain,
  - photographie situant le terrain dans l’environnement proche,
  - photographie situant le terrain dans le paysage lointain,
  - programme et plan des travaux d’équipement,
  - le règlement qui existe déjà et qui sera amendé si nécessaire,
  - attestation de la garantie d’achèvement des travaux,
  - Toutes suggestions pouvant être jugées utiles.
- .....

### **3.3 – Mission de maîtrise d’œuvre sur les bâtiments uniquement**

Cette phase comprend les étapes traditionnelles de la maîtrise d’œuvre :

(BATIMENTS : MACONNERIE, CHARPENTE, FACADE, COUVERTURE / ETANCHEITE, MENUISERIE, CLOISONS/PLAFONDS/PEINTURE, CARRELAGE, CHAUFFAGE / VENTILATION / SANITAIRES, ELECTRICITE....).

- PRO : définition détaillée du projet à partir de l’avant-projet,
- DCE : établissement du dossier de consultation des entreprises.

## **4 / TRANCHE CONDITIONNELLE**

### **OBJETS ET CONTENU DE LA MISSION**

#### **4.1 Mission de maîtrise d’œuvre sur les bâtiments uniquement**

Cette phase comprend les étapes traditionnelles de la maîtrise d’œuvre :

(BATIMENTS : MACONNERIE, CHARPENTE, FACADE, COUVERTURE / ETANCHEITE, MENUISERIE, CLOISONS/PLAFONDS/PEINTURE, CARRELAGE, CHAUFFAGE / VENTILATION / SANITAIRES, ELECTRICITE....).

- ACT : assistance aux contrats de travaux,
- EXE : établissement des plans d’exécution,
- DET : direction de l’exécution des travaux,
- AOR : assistance au maître de l’ouvrage lors des opérations de réception
- Toutes suggestions pouvant être jugées utiles.

## 4.2 – Mission foncière

Cette mission consiste à définir avec précision **les limites de chacun des bâtiments** créés.

Elle comprend :

- Le bornage des lots,
- L’établissement du Document Modifiant le Parcellaire Cadastral (D.M.P.C.), créant toutes les parcelles,
- L’établissement du plan de vente de chacun des lots identifiant les limites de propriété, la superficie réelle arpentée et les équipements permettant le raccordement de la construction aux réseaux publics,
- L’établissement du dossier type qui devra être remis à chacun des acquéreurs au moment de la vente.

**Tout au long de la mission, le bureau d’étude devra en outre :**

- Veiller à la prise en compte des attentes du Maître d’Ouvrage, au respect des exigences techniques et des contraintes d’urbanisme,
- Organiser la concertation avec l’ensemble des organismes, concessionnaires de réseaux u prestataires divers intervenants dans l’opération,

Et de façon générale, mettre tout en œuvre pour assurer une réalisation conforme aux attentes du Maître d’Ouvrage.

## 4 / DELAIS

Démarrage de la mission : octobre 2012

Dépôt de la demande de permis d’aménager ou de construire : novembre 2012

## 5 / MAÎTRISE D’OUVRAGE

La Mairie d’Alissas assurera la maîtrise d’ouvrage et la responsabilité du marché.

## 6 / COMPETENCES REQUISES

Le bureau d’étude présentera ou s’adjoindra les compétences suivantes :

- Géomètre-expert inscrit à l’Ordre des Géomètres-experts,
- Urbanisme, architecture et paysage,
- Maîtrise d’œuvre VRD.

## 7 / ORGANISATION DU SUIVI DE L’ETUDE

Le bureau d’étude organisera les diverses réunions de travail. Il assurera les convocations et les comptes rendu de ces réunions. Il associera à ces réunions toute personne qu’il serait utile d’associer suivant l’avancement de l’étude.

## **8 / PIECES JOINTES**

Plan de situation du terrain  
Plan du périmètre d’étude  
Photo aérienne  
Acte d’engagement

## **9 / DOCUMENTS A REMETTRE PAR L’EQUIPE**

Acte d’engagement dûment signé.  
Présentation de l’équipe et des compétences proposées par le bureau d’étude.  
Méthodologie suivie par l’équipe et moyens mis en œuvre.  
Références similaires.

Date limite de réception des offres : **le jeudi 20 septembre 2012 à 11 heures.**

## **10 / CRITERES DE SELECTION DE L’EQUIPE**

L’équipe sera sélectionnée selon les critères suivants, classés par ordre d’importance décroissant :

- 1 – présentation de l’équipe, méthodologie et moyen mis en œuvre par l’équipe, références : 40 / 100
- 2 – prix : 40 / 100
- 3 – délais : 20 / 100

Le Maître d’Ouvrage se réserve la possibilité d’une négociation y compris sur les prix.

## **11 / CONTACTS / PRECISIONS**

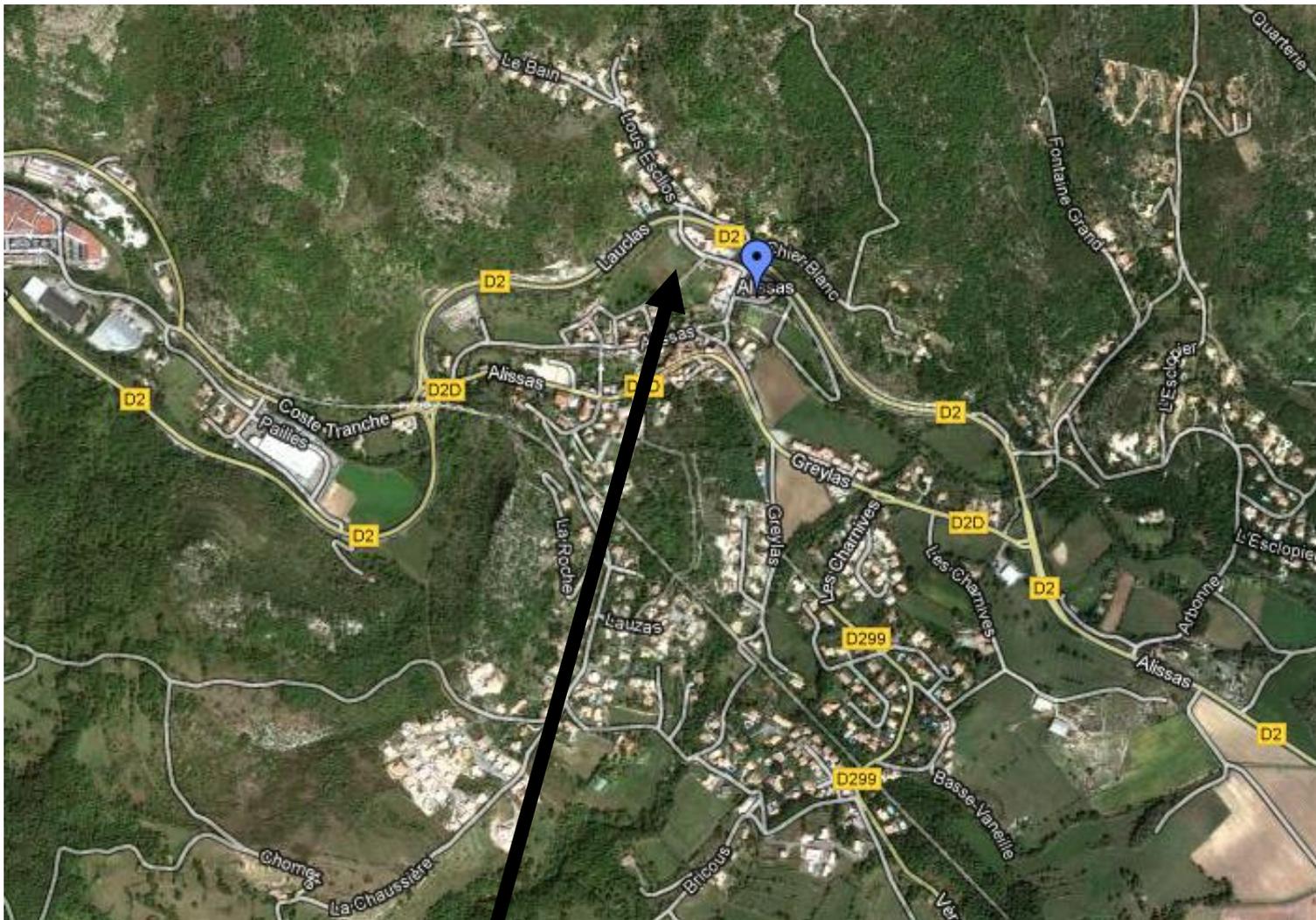
S’adresser à Monsieur Jean LEYNAUD, Maire d’Alissas ou Madame Martine VIALLE, secrétaire : Mairie  
d’Alissas–Place de la Mairie – 07210 ALISSAS

Téléphone : 04 75 65 12 81 / Télécopie : 04 75 65 65 04 27

Mail : [ma-aliss@inforoutes-ardeche.fr](mailto:ma-aliss@inforoutes-ardeche.fr)



## 12.2 – Carte satellite du village



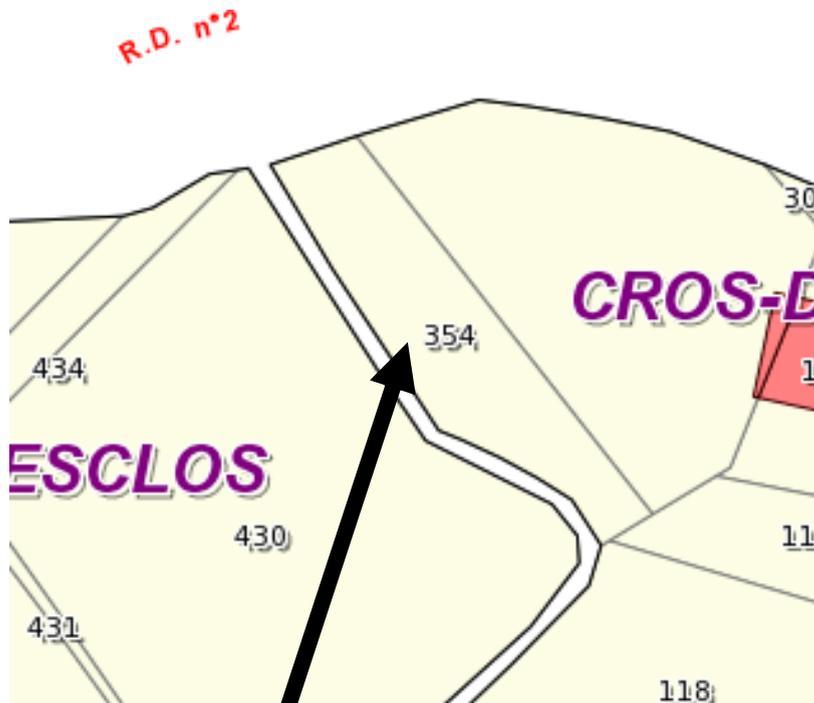
**projet**

### 12.3 – Carte satellite du terrain



***terrain***

## 12.4 – Plan cadastral du terrain



**terrain**

### 12.5 – Projet type plan de masse

